

Louis de Jaucourt, Article « traite des nègres », *L'Encyclopédie* (1766)

TRAITE DES NÈGRES (Commerce d'Afrique). C'est l'achat des nègres que font les Européens sur les côtes d'Afrique, pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'esclaves. Cet achat de nègres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, et tous les droits de la nature humaine.

Les nègres, dit un Anglais moderne, plein de lumières et d'humanité, ne sont point devenus esclaves par le droit de la guerre; ils ne se dévouent pas non plus volontairement eux-mêmes à la servitude, et par conséquent leurs enfants ne naissent point esclaves. Personne n'ignore qu'on les achète de leurs princes, qui prétendent avoir droit de disposer de leur liberté, et que les négociants les font transporter de la même manière que leurs autres marchandises, soit dans leurs colonies, soit en Amérique où ils les exposent en vente.

Si un commerce de ce genre peut être justifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il soit, qu'on ne puisse légitimer. Les rois, les princes, les magistrats ne sont point les propriétaires de leurs sujets, ils ne sont donc pas en droit de disposer de leur liberté et de les vendre pour esclaves.

D'un autre côté, aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître; les hommes et leur liberté ne sont point un objet de commerce; ils ne peuvent être ni vendus, ni achetés, ni payés à aucun prix. Il faut conclure de là qu'un homme dont l'esclave prend la fuite, ne doit s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il avait acquis à prix d'argent une marchandise illicite et dont l'acquisition lui était interdite par toutes les lois de l'humanité et de l'équité.

Il n'y a donc pas un seul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des esclaves, qui n'ait droit d'être déclaré libre, puisqu'il n'a jamais perdu la liberté; qu'il ne pouvait pas la perdre; et que son prince, son père, et qui que ce soit dans le monde n'avait le

pouvoir d'en disposer; par conséquent la vente qui en a été faite est nulle en elle-même; ce nègre ne se dépouille, et ne peut pas même se dépouiller jamais de son droit naturel; il le porte partout avec lui, et il peut exiger partout qu'on l'en laisse jouir. C'est donc une inhumanité manifeste de la part des juges des pays libres où il est transporté, de ne pas l'affranchir à l'instant en le déclarant libre, puisque c'est leur semblable, ayant une âme comme eux.

On dira peut-être qu'elles seraient bientôt ruinées, ces colonies, si l'on y abolissait l'esclavage des nègres. Mais quand cela serait, faut-il conclure de là que le genre humain doit être horriblement lésé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe? Il est vrai que les bourses des voleurs des grands chemins seraient vides si le vol était absolument supprimé : mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles et criminelles? Quel droit a un brigand de dévaliser les passants? A qui est-il permis de devenir opulent, en rendant malheureux ses semblables? Peut-il être légitime de dépouiller l'espèce humaine de ses droits les plus sacrés, uniquement pour satisfaire son avarice, sa vanité, ou ses passions particulières? Non... Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux !

Mais je crois qu'il est faux que la suppression de l'esclavage entraînerait leur ruine. Le commerce en souffrirait pendant quelque temps : je le veux, c'est là l'effet de tous les nouveaux arrangements, parce qu'en ce cas on ne pourrait trouver sur-le-champ les moyens de suivre un autre système; mais il résulterait de cette suppression beaucoup d'autres avantages.

C'est cette traite des nègres, c'est l'usage de la servitude qui a empêché l'Amérique de se peupler aussi promptement qu'elle l'aurait fait sans cela. Que l'on mette les nègres en liberté, et dans peu de générations ce pays vaste et fertile

comptera des habitants sans nombre. Les arts, les talents y fleuriront; et au lieu qu'il n'est presque peuplé que de sauvages et de bêtes féroces, il ne le sera bientôt que par des hommes industriels. C'est la liberté, c'est l'industrie qui sont les sources réelles de l'abondance. Tant qu'un peuple conservera cette industrie, et cette liberté, il ne doit rien redouter. L'industrie, ainsi que le besoin, est ingénieuse et inventive;

elle trouve mille moyens différents de se procurer des richesses; et si l'un des canaux de l'opulence se bouche, cent autres s'ouvrent à l'instant. Les âmes sensibles et généreuses applaudiront sans doute à ces raisons en faveur de l'humanité; mais l'avarice et la cupidité qui dominent la terre, ne voudront jamais les entendre.

Louis, chevalier de JAUCOURT (Paris, 1704 ; Compiègne, 1779)¹

De noblesse ancienne, il fut un fidèle collaborateur de Diderot dans la rédaction de *l'Encyclopédie*.

Etudiant successivement la philosophie et la théologie en Suisse, les mathématiques en Angleterre, et la médecine dans les Provinces-Unies, il connaît au moins cinq langues étrangères et s'intéresse à tous les domaines de la connaissance.

Dans l'Encyclopédie, il est l'auteur des articles : Conscience, Égalité naturelle, Esclavage, Démocratie, France, Gouvernement, Guerre, Liberté naturelle, Liberté civile, Liberté politique, Loi fondamentale, Mélancolie religieuse, Monarchie absolue, Monarchie limitée, Paris, Patrie, Peuple, République, Superstition, Traite des Nègres, etc.,

François Arnail, Chevalier de Jaucourt (Tournan-en-Brie, 1757 ; Seine-et-Marne, 1852)²

Fils du précédent. Député à la législative de 1791, il est emprisonné après le 10 août 1792. Il revient d'émigration après le 9 thermidor (1794), se rallie à Bonaparte après le 18 brumaire (1799) et préside le Tribunat, (organe de discussion sans pouvoir du Consulat). Il siège ensuite au Sénat avant de servir Joseph Bonaparte. A la restauration, il se rallie à Louis XVIII, qui le nomme ministre de la Marine (et des colonies). Malgré l'abolition de la traite, il est de ceux qui laissent entendre que la traite peut continuer quelques temps ...

¹ *Encyclopaedia Universalis*

² *Le Robert 2000*